Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 064-216402370-20250403-2025_16-BF

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Commune de Gelos

Délibération 2025-16 du Conseil Municipal du trois avril deux mil vingt-cinq

Le trois avril deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice **:** 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 19
Nombre de conseillers votants : 24
Date de la convocation : 20/03/2025
Date de mise en ligne *:* 04/04/2025

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Martine LAUGÉ	
CROVELLA	Loïc		X	Didier CLAVERIE	
ROUZIERES	Nicole				X
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	Jean-Pierre LACROIX	
LANOUILH	Éric				X
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia		X	Pierre-Alexandre MORISOT	
SABLÉ	Corentin				X
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie			Agnès CASENAVE DIT MILHET	
AUGUSTO	Alain	X			

--*-*-*-*-*-*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Ahmed ALLAL est candidat

Ahmed ALLAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

-*-*-*-*-*-*-

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 064-216402370-20250403-2025_16-BF

Délibération(s)

2025-16 : Budget du SPIC Bistrot du Pradeau – Constatation et affectation des résultats 2024

Rapporteur : Monsieur LALUCAA

- Vu la délibération 2025-04 du conseil d'exploitation du SPIC Bistrot du Pradeau, du 11 mars 2025.

Considérant l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2024 du budget du Bistrot du Pradeau, dans la présente séance.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Considérant que le compte financier unique fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de :	8 105.92 €
- Un excédent reporté de :	706.74 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**8 812.66 €**
- Un déficit d'investissement de :	4 715.52€
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	**4 715.52 €**

Le Conseil Municipal est invité à :

DECIDER
Art 1 - De l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	8 812.66 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	8 715.52 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	97.14 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	4 715.52 €

Délibération votée :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 3 (Mme CASENAVE dit MILHET, Mme KÉRUZORÉ, M AUGUSTO)

--*-*-*-*-*-*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Signature du secrétaire de séance

ALLAL Ahmed

Signé par : Pascal MORA
Date : 04/04/2025
Qualité : GELOS - Monsieur le Maire